

Débutant : La formation indispensable pour tout nouvel élu

Confirmé : Actualisez vos bases de connaissances



Technique : Tout savoir sur les sujets qui font l'actualité économique & sociale

Maîtriser les aléas du contrat de travail



Les précautions à prendre et les droits des salariés face à une modification de leur contrat de travail

- Qu'est ce qu'une modification du contrat de travail ?
- Quand y a-t-il modification du contrat de travail ?
 - De la rémunération
 - De la durée de travail
 - De la classification - qualification (voir développements dans le cadre des changements de fonctions)
 - Le cas particulier des représentants du personnel
- Les différentes appréciations possibles sur les différents éléments autour du contrat de travail (le lieu de travail, la fonction, la durée du travail, la rémunération)
 - Le changement des fonctions
 - Le changement des horaires
 - Le changement de lieu de travail



Les clauses du contrat de travail qui peuvent affecter les conditions de travail et d'emploi du salarié

- Les clauses de mobilité
- Les clauses de non-concurrence
 - Validité d'une clause de non-concurrence
 - Modalités de calcul et de versement
 - Incidences d'un accord collectif ou d'une convention collective
 - Exemples de clauses issues d'une convention collective
 - Pouvoir des juges
- Les clauses d'objectif et de résultat



Comment bien négocier son départ de l'entreprise

- Les différentes possibilités de négocier son départ et les précautions à prendre pour le salarié (la démission, le licenciement avec transaction, le départ négocié, l'appel à volontariat)
 - La démission
 - Le départ négocié
 - La transaction
 - Le départ à la retraite dans le cadre d'un plan social
- Les conséquences de ces différentes possibilités de départ sur la situation sociale future du salarié
 - Indemnités entièrement soumises à cotisations
 - Indemnités intégralement exonérées de cotisation
 - Droit aux allocations chômage
 - Départ négocié
 - Le délai de carence congés payés

Programme modifiable et personnalisable

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce programme de formation, veuillez contacter M. Reynald de Mari - Tél. 04 78 14 54 27 - Fax 04 37 48 07 54
ACCES - 3, rue de l'Humilité - 69003 LYON - reynald.de.mari@acces.fr